E 15

3951

la reine Anne, point femme d'un côté, en ce qu'elle excellait à garder un secret, avait demandé, [redacted] sa cette grave affaire, au lord-chancelier, un rapport confidentiel du genre qualifié « rapport à l'oreille royale ». William, baron Cowper, chancelier d'Angleterre, avait rédigé un mémoire commençant ainsi :

« Deux oiseaux étaient aux ordres de Salomon,
« une huppe, le hudhud, qui parlait toutes les langues,
« et un aigle, le simourgantka, qui couvrait d'ombre
« avec ses ailes une caravane de vingt mille hommes.
« De même, sous une autre forme, la providence, etc,
« [redacted] la reine d'Angleterre &c. » Le lord-chancelier constatait le fait d'un héritier à naître enlevé ou mutilé. Il ne blâmait point Jacques II, pas plus de la reine après tout. Il donnait même des raisons, le droit royal à mutilation existe. Chamberlayne l'a constaté : « Corpora et bona nostrorum subjectorum nostra sunt, » (1) dit Jacques Ier, le glorieux et docte mémoire. Il a été envié les yeux du royaume. a des sacs de sang royal pour le bien [redacted] &c. Mais une légalité ne détruit pas l'autre :

« Si le roi meurt sur l'échafaud, ce n'est pas
« mort, c'est Dieu qui retouche l'action
« du roi. Si l'héritier se trouve, que
« la couronne lui soit rendue. Ainsi il
« fut fait pour Lord Alta, roi de Morchambre,
« qui lui aussi avait été battu — ainsi
« il fut fait pour Swynplaine, qui
« lui aussi est roi, c'est à dire lord. [redacted]
« la Gaîtesse de l'étoile du matin, traversa (ce fait) sous forme majeure le désert pour porter le
« témoin Abdolonyme, qui était roi, et qui fut jardinier;
« témoin Joseph, qui était saint,
« et qui fut menuisier; témoin Apollon,
« qui était dieu, et qui fut berger. » Bref, le savant chancelier concluait à la réintégration [redacted] en tête du Gros des dignités, de Fermain, lord chancelier, faussement appelé Swynplaine, « à la seule condition qu'il fut confronté avec [redacted] le malfaiteur Hardquanonne, et reconnu par ledit. » Et lui a, le chancelier,

Les rapports de cette sorte ont toujours été usités dans les monarchies. A Vienne, il y avait le conseiller de l'oreille, personnage antique. C'était une ancienne dignité carlovingienne, l'auricularius des vieilles chartes palatines. Celui qui parle bas à l'empereur.

Premièrement : il y a les anciennes maximes monarchiques. E senioratu crimines. In rotharagio cadat.
Deuxièmement : _____

« La vie et les membres des sujets dépendent uniquement du roi. »
(Chamberlayne. 2e partie. chap. IV. page 76.)

[redacted] Trop voisins du trône, ont été [redacted] utilement étouffés entre deux matelas, ce qui a passé pour apoplexie. Or étouffer, c'est plus que tuer.

La fille de Muley-Assem, roi de Tunis, a arraché les yeux à son père, et ses ambassadeurs n'en ont pas moins été reçus par l'empereur. Donc le roi peut ordonner une suppression de membre comme une suppression d'état, &c, c'est légal,